

DRC 1705 – Droit constitutionnel

Peter Oliver

Hiver

Description du cours

Répartition des compétences législatives. Droits des autochtones et des minorités linguistiques. Modification et flexibilité constitutionnelle. Litige constitutionnel.

Objectif du cours

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de :

- Décrire les différents éléments du fédéralisme
- Décrire les éléments les plus importants en ce qui concerne le droit constitutionnel canadien et les peuples autochtones
- Identifier les plus importants chefs de compétence provinciale et fédérale et présenter une analyse critique de la jurisprudence y associée
- Comprendre les différents cadres analytiques associés au partage des compétences au Canada (p. ex caractère véritable, pouvoirs accessoires, double aspect, prépondérance fédérale, exclusivité des compétences)
- Comprendre les différents cadres analytiques associés au droit constitutionnel canadien concernant les autochtones (p. ex. les traités, les droits ancestraux, le titre ancestral, l'honneur de la Couronne, l'obligation fiduciaire, l'obligation de consulter)
- Comprendre les différents cadres analytiques associés au droit constitutionnel canadien et québécois sur la langue et sur les minorités linguistiques
- Identifier les plus importantes méthodes de flexibilité constitutionnelle (p. ex. la modification constitutionnelle, l'interdélégation, l'incorporation par renvoi, les clauses nonobstantes, les conventions constitutionnelles)
- Comprendre l'importance du contexte pertinent et l'influence de celui-ci sur la plaidoirie devant les cours d'appel
- Appliquer les connaissances acquises dans ce cours à des scénarios pertinents à la réalité canadienne et québécoise (problèmes types)
- Travailler en groupe et partager les fruits de ce travail en plénière

Méthode d'enseignement

Enseignement magistral suivi de problèmes types et discussions en groupe.

Méthode d'évaluation

Examen intra 30 pour cent (non-préjudiciable)

Examen final 70 pour cent

Principaux instruments de travail

Instrument obligatoire :

Recueil de cours préparé par le professeur.

Instruments optionnels :

Le recueil de cours constitue un outil d'apprentissage suffisant.

Néanmoins, les étudiant.e.s qui souhaitent disposer d'un ouvrage de synthèse ou qui désirent approfondir la matière étudiée en classe pourront se référer, suivant leurs préférences, aux ouvrages suivants :

- Stéphane Beaulac et Jean-François Gaudreault-Desbiens (dir.), *Jurisclasseur Québec : Droit constitutionnel*, Montréal, Lexis Nexis, 2011 (feuilles mobiles).
- Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet, *Droit constitutionnel*, 5e éd., Cowansville, Yvon Blais, 2014.
- The Constitutional Law Group, *Canadian Constitutional Law*, 6e éd Patrick Macklem & Carissima Mathen (dir.), Toronto, Emond, 2022.
- Jacques-Yvan Morin et José Woehrling, *Les Constitutions du Canada et du Québec : du Régime français à nos jours*, Montréal, Thémis, 1994.
- Peter W. Hogg, *Constitutional Law of Canada*, Student Edition, Scarborough, Carswell.
- Peter Oliver, Patrick Macklem & Nathalie des Rosiers, eds, *The Oxford Handbook of Canadian Constitutional Law*, New York, Oxford University Press, 2017.
- G. Régimbald & D. Newman, *The Law of the Canadian Constitution*, 2nd ed. (LexisNexis, 2017).
- Jeremy Webber, *The Constitution of Canada: A Contextual Analysis*, Oxford, Hart Publishing, 2015.